

# « Les droits culturels, leviers pour développer le pouvoir d'agir »

## Synthèse du bilan PHASE 1

Juin 2016 à janvier 2017

### → Organisation de trois séances de travail pour :

- 1) Mettre en commun les apports théoriques et savoirs d'expérience sur la question des droits culturels ;
- 2) Analyser les pratiques au regard des droits culturels
- 3) Tirer les enseignements des cas pratiques analysés ;
- 4) Evaluer la méthode.

### → Entre chaque séance de travail :

- 1) Ecriture de la fiche cas d'école avec un accompagnement à distance de Réseau Culture 21 ;
- 2) Coordination assurée par Réseau Culture 21 : préparation, logistique, communication, développement du réseau d'acteurs ;
- 3) Capitalisation des cas d'école réalisés, restitution des travaux aux participants, travail de veille sur les ressources pouvant enrichir le travail commun.

### → Séance « bilan d'étape de la phase exploratoire » pour :

- 1) Tirer les premiers enseignements des cas d'école ;
- 2) Témoignages des acteurs impliqués ;
- 3) Faire intervenir d'autres acteurs ressources sur la question du pouvoir d'agir et des droits culturels ;
- 4) Elargir le groupe de travail ;
- 5) Co-construire le programme de l'année 2017 sur la base des territoires d'action des acteurs

#### **Séance 1 « Les droits culturels, leviers pour développer le pouvoir d'agir »**

##### **Introduction aux fondamentaux des droits culturels et définition de la formation-action.**

Lundi 6 juin 2016, ENS - Centre Social Torcy, 75018 Paris. 25 participants.

#### **Séance 2 « Les droits culturels, leviers pour développer le pouvoir d'agir »**

##### **Recherche des leviers du pouvoir d'agir par le développement de la dimension culturelle des droits de l'homme.**

Vendredi 16 septembre 2016, ENS - Centre Social Torcy, 75018 Paris. 20 participants.

#### **Séance 3 « Les droits culturels, leviers pour développer le pouvoir d'agir »**

##### **Recherche des leviers du pouvoir d'agir par le développement de la dimension culturelle des droits de l'homme.**

Mardi 22 novembre 2016, Maison des Sciences de l'Homme, Paris Nord, Saint-Denis. Organisé en collaboration avec la formation « Pouvoir d'agir à l'épreuve du territoire » (Université Paris 13). 54 participants.

#### **Séance « Bilan d'étape »**

##### **Production du bilan d'étape de la formation-action initiée.**

Lundi 30 et mardi 31 janvier 2017, Maison des Sciences de l'Homme, Paris Nord, Saint-Denis. Organisé en collaboration avec le Laboratoire Experice de l'Université Paris 13. 43 participants.

### → « Séances connexes » 2015-2016 - Démarche Paideia

Plusieurs « séances connexes » sur le thème des « droits culturels, leviers pour développer le pouvoir d'agir » organisées dans le cadre de la démarche Paideia n'entrent pas dans la comptabilisation des participants à la formation-action. Celles-ci ont mobilisé un public important en collaboration avec le département du Nord, de la Manche, et plusieurs centres sociaux et ont permis de nourrir les travaux comme de mettre en réseau les acteurs.

### # Cas d'école analysés

- **Les pratiques développées par l'association « Vivre ensemble à Maroc Tanger »** (VEMT), par Satankoulé Diabi, adulte-relais à VEMT et Christophe Jibard, organisateur communautaire, association Asmae
- **Projet « Petits et Grands, des mots pour parler ensemble »**, par Valérie Leroux et Morgane Collobert, MJC Bréquigny, Rennes
- **Le Projet Pour l'Enfant (PPE)**, par Nicole Laloux, Département du Nord, Avesnois
- **La Conférence Familiale**, par Anne Blanckaert et Isabelle Wauthier, Département du Nord
- **Mise en place d'une Conférence Familiale**, par Jean-Pierre Maia, Département du Nord
- **L'amont de la Conférence Familiale : la mobilisation des ressources familiales**, par Sylvie Roger, Département du Nord
- **Les actions du groupe de femme « Brisons le silence »**, par Stéphane Pinard, médiateur culturel, département du Nord
- **La Parentèle, un Lieu de Rencontre Parent(s)-Enfant(s)**, par Nathalie Asensio, La Parentèle, Dunkerque
- **Une rencontre au musée**, par Nathalie Asensio, La Parentèle, Dunkerque
- **Une partie de dames**, par Nathalie Asensio, La Parentèle, Dunkerque
- **La participation des allocataires du RSA : lutter contre la stigmatisation**, par Olivier Hengbart, département du Nord, Deûle
- **Les clés de la réussite**, par Vanessa Smaghe, Forum de l'insertion de la Flandre Maritime
- **Coin Street Community Builders (CSCB) de Londres**, par Mourad Chalal, Association des Centres Sociaux d'Aulnay-sous-Bois (ACSA)
- **Actions de lutte contre les discriminations**, par Mourad Chalal, Association des Centres Sociaux d'Aulnay-sous-Bois (ACSA)
- **Contrat Territorial de l'Accessibilité Culturelle**, par André Fertier, association Cemaforre
- **Les projets culturels participatifs : un serpent qui se mord la queue ?** Exemple du projet « Recettes et Ressources d'ici » au Franc-Moisin, par Delphina Tonnard

### # Premiers enseignements : des savoirs mis en commun

Chaque séance de travail a donné lieu à des interventions théoriques concernant les droits fondamentaux et leur dimension culturelle ainsi que le pouvoir d'agir. Cela a constitué un « fond commun » pour les participants sur lequel ils pouvaient s'appuyer pour leur analyse de la pratique.

#### → Le pouvoir d'agir se définit par :

- La reconnaissance et la prise en compte des savoirs des personnes.
- Le développement des capacités individuelles et collectives à avoir prise sur ce qui les concerne.
- La conscientisation des rapports de domination afin de s'en émanciper.

#### → Qu'est-ce que les droits fondamentaux et en particulier les droits culturels apportent au développement du pouvoir d'agir ?

Analyser les pratiques au regard des droits culturels a permis d'identifier les freins et les leviers du pouvoir d'agir des personnes impliquées et de préciser les conditions nécessaires à mettre en œuvre.

- **Analyses au regard des droits relatifs à l'identité, la diversité, le patrimoine culturel (art. 3a, 3b, 3c) :** Cultiver la capacité à construire son identité tout au long de l'existence par référence à diverses ressources culturelles. Lutter contre les formes d'assignation, de discrimination ou d'exclusion sociale. Cultiver la capacité à se frotter à diverses interprétations du monde. Cultiver l'expression et la transmission des héritages.

**Freins :** présupposer des références culturelles d'une personne, user de catégories englobantes, restreindre l'expression des personnes, se replier sur ses propres références, ne pas saisir la diversité des modalités de transmission des héritages, ne pas développer l'expression des « héritages-fardeaux »...

**Leviers** : développer une diversité de modes d'expression, créer des espaces propices au dépassement des situations conflictuelles, développer les conditions de conscientisation des références culturelles des personnes, travailler sur les modalités de médiation, faire traces des actions conduites et penser leur pérennité...

• **Analyses au regard des droits relatifs à l'éducation et à l'information (art. 6, 7) :**

Cultiver les capacités à savoir et faire-savoir des personnes. Identifier les situations d'apprentissage et les développer. Cultiver les capacités à produire et diffuser l'information, accéder aux données, trier, opérer des recoupements, exercer un esprit critique.

**Freins** : présupposer le type de savoirs développé par les personnes, ne pas pouvoir prendre de distance critique, gaspiller les potentiels, répartir les acteurs en « sachants » et « non sachants », réduire le droit à l'information aux moyens de communication, faire de la « rétention » d'information...

**Leviers** : exercer sa réflexivité, favoriser l'échange de pratiques, créer les conditions d'expérimentation et de répétition, être courroie de transmission des savoirs, transformer l'expérience vécue en « compétences à valoriser », connaître son environnement, travailler sur le partage des informations et la diversité des moyens de communication, développer les conditions favorisant l'esprit critique, saisir où l'information ne se diffuse pas...

• **Analyses au regard des droits relatifs au commun, à la participation et coopération (art 4, 5, 8) :**

Cultiver le droit de participer activement à l'identification, l'interprétation et le développement des ressources culturelles. Développer des espaces-temps où les personnes peuvent tisser des liens pour les mettre en partage et œuvrer ensemble.

**Freins** : employer uniquement la notion de communauté dans le sens de « repli sur soi », catégoriser les communautés, ne pas prendre en compte la communauté comme une modalité d'action, ne pas pouvoir sortir de sa « zone de confort », promouvoir la participation sans outiller les personnes, cantonner les participants à certains rôles et places, cloisonner les secteurs et services, manque de responsabilités partagées, coopérations qui tiennent aux relations interpersonnelles.

**Leviers** : s'appuyer sur les liens existants, saisir le potentiel d'enrichissement des liens communautaires, en favoriser l'organisation, adapter son action et langage en fonction des personnes, prendre en compte la volonté des personnes de s'emparer des problèmes, travailler les postures professionnelles, identifier les leaders de l'action, développer une diversité de modalités de participation, soutenir une initiative par une pluralité d'acteurs et promouvoir leur coopération, penser à l'autonomisation des groupes d'action, identifier et développer les légitimités à agir...

### # Synthèse des évaluations :

Les participants sont satisfaits de l'organisation des différents temps de travail et disent apprécier de pouvoir trouver des espaces-temps pour confronter leurs analyses et points de vue avec une grande hétérogénéité d'acteurs. Leur cadre de travail quotidien ne leur permettant que trop peu cette prise de recul nécessaire.

Les participants soulignent l'intérêt que cette formation-action puisse aller au-delà du discours et propose des outils à expérimenter.

Les participants présents lors des journées bilan ont manifesté leur intérêt à déployer cette formation-action sur leur terrain d'action.